

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2022

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance régulière ce 17^{ième} jour de janvier deux mille vingt-deux par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par visioconférence, Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Claude Benoit, directeur général adjoint.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui demande au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

0001-2022

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0002-2022

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0003-2022

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 20 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
27-12-2021	M. Michel Berthelot et Mme Élisabeth Ravaz	Conseil	Bruits et nuisances secteur Baie des Quenouilles et Domaine de la Passe
10-01-2022	Service ambulancier	Conseil	Découverte de zone par les services préhospitaliers d'urgence

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0004-2022

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	268,402.43 \$
5.1.2.	Salaires	121 762.74 \$
5.1.3.	Paiements automatisés	51,857.25 \$
5.1.4.	Comptes à payer	45,352.51 \$

Représentés par les chèques # 21344 à # 21402, ainsi que par les dépôts directs # 1080 à # 1140.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période novembre 2021 et janvier 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21344	Bell-Gaz Ltée	209.64 \$
21345	Messer Canada inc.	304.66 \$
21346	Gagnon, Cantin, Lachapelle & Ass. (Corp.)	650.36 \$
21347	Hydro-Québec	54.75 \$
21348	Petite Caisse	426.10 \$
21349	Purolator inc.	58.58 \$
21350	Divex Marine inc.	8,236.58 \$
21351	Hydro-Québec	5,309.48 \$
21352	Wex Canada	12,198.67 \$
21353	Bellerose Steven	125.00 \$
21354	Decelle Francois	125.00 \$
21355	Delorme Billy	41.67 \$
21356	Hydro-Québec	4,232.71 \$
21357	Labrecque André	125.00 \$
21358	Laforest Serge	90.38 \$
21359	Mun. Saint-Jean-de-Matha	1,019.10 \$
21360	Postes Canada	582.55 \$
21361	Purolator inc.	6.20 \$
21362	Sarrazin Steven	125.00 \$
21363	Telus Mobilité	946.78 \$
21364	Alliance Ressource Humaines	10,347.75 \$
21365	ART Graphique Québec	1,397.23 \$
21366	Bell-Gaz Ltée	472.58 \$
21367	Bistro des Saveurs	284.57 \$
21368	Messer Canada	275.08 \$
21369	Brandt	108.80 \$
21370	Buanderie St-Michel	434.05 \$
21371	Certilab	304.40 \$
21372	Couvre-Planchers Joliette inc.	9,120.51 \$
21373	Services de Cartes Desjardins	1,065.81 \$
21374	Deslauriers Martine	46.16 \$
21375	DRL-Beaudoin	1,234.83 \$
21376	Fonds des Pensions Alimentaires	521.08 \$
21377	Fonds d'information sur le Territoire	230.00 \$
21378	Garage Gervais inc.	738.27 \$
21379	Garage Tellier & Fils	529.21 \$
21380	Garage L.A. Morin	4,313.09 \$
21381	Hach	679.41 \$
21382	Hydro-Québec	1,724.95 \$
21383	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	579.48 \$
21384	Location de Motoneige	316.13 \$

21385	Marcel Champagne Électrique inc.	3,016.31 \$
21386	Mini-Entrepôts	5,270.45 \$
21387	Plomberie Rond'Eau inc.	229.75 \$
21388	Therrien Jean-Guy	22.98 \$
21389	Toromont Cat	1,867.54 \$
21390	Track Industriel	14.64 \$
21391	Wex Canada	9,773.84 \$
21392	Wolseley Canada inc.	126.16 \$
21393	Aménagement Bio-Forestiers Rivest	5,541.07 \$
21394	Brandt	192.84 \$
21395	Garage Vilemaire & Fils inc.	8,891.76 \$
21396	Ministère des Finances du Québec	1,905.33 \$
21398	Pierre Mécanique	1,440.27 \$

TOTAL: **107,284.54 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1080	Les Spécialistes AVA inc.	1,224.15 \$
1081	Mun. De Saint-Zénon	1,686.70 \$
1082	Baril Daniel	125.00 \$
1083	Beaugard Josée	66.67 \$
1084	Beaulieu Yannick	195.15 \$
1085	Ferland Simon	125.00 \$
1086	Gouger Jean-Francois	125.00 \$
1087	Joyal Philippe	328.28 \$
1088	Lavallière André	125.00 \$
1089	Lee Brian James	125.00 \$
1090	Loisirs St-Michel inc.	5,000.00 \$
1091	Loyer Éric	125.00 \$
1092	Marineau Danielle	125.00 \$
1093	Moreau Marie-Eve	100.00 \$
1094	Municipalité de Saint-Zénon	1,614.60 \$
1095	Turenne Éric	125.00 \$
1096	Bélisle Michel	50.11 \$
1097	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	4,541.51 \$
1098	Bienvenu Philippe	84.19 \$
1099	BLR Motorisé inc.	85.00 \$
1100	Boivin & Gauvin inc.	1,287.72 \$
1101	CamionsInter-Lanaudière	902.18 \$
1102	Chambre de commerce	3,550.00 \$
1103	CMP Mayer inc.	2,253.51 \$
1104	DCA, Comptable Agrée inc.	459.90 \$
1105	DeLaplante Michel	161.79 \$
1106	Dunton Rainville senc	6,969.94 \$
1107	Félix Sécurité inc.	683.55 \$
1108	Ferland Colette	61.54 \$
1109	Futura Pub	329.97 \$
1110	Gariepy Sébastien	55.13 \$
1111	Georges-H. Durand Ltée	253.82 \$
1112	Gouin Réjean	206.16 \$
1113	Harnois Energies inc.	5,477.44 \$



1114	Imprimerie Pinard inc.	626.61 \$
1115	Labrie Environnemental Group inc.	402.80 \$
1116	Le Papetier	80.35 \$
1117	Les Installations Sportives Agora inc.	182.81 \$
1118	Marineau Danielle	125.54 \$
1119	Médias Transcontinental	22.92 \$
1120	MRC de Matawinie	10.60 \$
1121	Pièces d,Auto Joliette inc.	1,334.43 \$
1122	Produits Sany inc.	415.18 \$
1123	Publicité JL	4,488.87 \$
1124	Rona de la Haute Matawinie	948.09 \$
1125	SCFP Section locale 5261	3,261.35 \$
1126	Thibault & Ass.	969.67 \$
1127	Tremblay Huissier de Justice inc.	178.45 \$
1128	Chambre de Commerce	9,063.34 \$
1129	E.B.I. Environnement inc.	18,613.64 \$
1130	Excavation S. Rondeau inc.	14,239.67 \$
1131	Groupe BEI	1,635.52 \$
1132	L'Atelier Urbain	818.62 \$
1133	Parro Info Développement inc.	106.47 \$

TOTAL: **96,173.94 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2021-12	Humania	12,837.73 \$
2021-12	Revenu Québec (D.A.S.)	19,203.32 \$
2021-12	Revenu Canada (D.A.S.)	13,686.90 \$
2021-12	Revenu Québec (D.A.S.)	19,216.00 \$

TOTAL : **64,943.95 \$**

Salaires	121,762.74 \$
Frais de Banque	175.32 \$
Cotisations (r.e.e.r)	11,338.08 \$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Accéo transphère	69.73 \$
Int. Emprunt temp.	35,747.88 \$

TOTAL : **173,619.99 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 17 JANVIER 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21399	Cauca	572.58 \$
21400	Fleetel inc.	46.39 \$
21401	Publilux inc.	57.43 \$
21402	Québec Municipal	175.34 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1134	Ass. Des Dir. Municipaux	964.13 \$
------	--------------------------	-----------



1135	Bélisle Michel	114.81 \$
1136	ICO Technologies	1,135.48 \$
1137	PG Solutions	38,199.28 \$
1138	Radiotel inc.	2,010.74 \$
1139	Rocksoft inc.	814.02 \$
1140	Satelcom Internet	1,262.31 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **45,352.51 \$**

5.2. Décaissements et dépenses pré autorisées 2022 – Approbation

0005-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d'une facture ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu d'approuver la liste de décaissements et dépenses préautorisées suivante pour l'exercice financier 2022 :

- Comptes de services d'utilités publiques (électricité, gaz, téléphone, câble, Internet, cellulaire, etc ...);
- Comptes d'achat d'essence et diesel;
- Salaires et déductions à la source prévus au budget annuel courant;
- Frais de poste et de messagerie;
- Droits d'immatriculation des véhicules;
- Frais de déplacement et remboursement des dépenses diverses dues aux employés et membres du conseil conformément aux politiques de remboursement de frais de déplacement;
- Taxes perçues au nom du gouvernement fédéral et provincial;
- Contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du conseil;
- Loyers d'équipement;
- Ententes intermunicipales conclues par règlement ou résolution de la municipalité;
- Quotes-parts;
- Sûreté du Québec;
- Cours de formation prévus au budget;
- Services de buanderie.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Commission des loisirs culturels et communautaires – Subvention 2022

0006-2022

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des prévisions budgétaires 2022 de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires fût soumis au conseil ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu d'approuver le versement du montant de subvention annuelle budgété de 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Loisirs St-Michel Inc. – Subvention 2022

0007-2022

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des prévisions budgétaires 2021 de Loisirs St-Michel Inc. fût soumis au conseil ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu d'approuver le versement du montant de subvention annuelle budgété de 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité

5.5. Parro Info Développement – Remplacement serveur

0008-2022

CONSIDÉRANT QUE le serveur de l'administration doit être remplacé ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu de faire affaire avec Parro Info Développement en ce qui a trait au remplacement du serveur pour un montant de 22 573.19 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense au fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

Adopté à l'unanimité

5.6. Caserne de pompier – Achat de terrain

0009-2022

ATTENDU l'entente entre la Scierie St-Michel Inc. et la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, conclue en novembre dernier, en ce qui a trait à l'acquisition d'une partie du lot 7171-72-8836 ;

ATTENDU la résolution 0315-2021 adoptée lors de la séance régulière du 18 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la source de financement dudit terrain ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu :

- **D'acquérir** le terrain d'une superficie d'au plus 194 000 p², à l'ouest de la rue Ste-Thérèse, pour un montant de 350 000 \$ plus les frais reliés à l'acquisition et les taxes et d'appliquer la dépense aux fonds non affectés (surplus libres) ;
- **D'autoriser** Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, à signer tout document relatif à la transaction au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

5.7. Aménagement Bio-Forestier Rivest – Facture #2832

0010-2022

ATTENDU le dépôt de la demande d'autorisation au MELCC et MEFFP dans le cadre du projet de piste cyclable sur le chemin du lac Taureau au rang St-Joseph ;

ATTENDU les délais restreints, Aménagement Bio-Forestier Rivest a dû assumer les frais reliés aux analyses des deux ministères ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu d'acquitter la facture #2832, d'Aménagement Bio-Forestier Rivest, incluant les frais d'analyses détaillés à 2 719.36 \$, ainsi que les frais reliés aux visites de terrain, rédaction du rapport et préparation de documents, équivalent à 2 100 \$, pour un montant totalisant 4 819.36 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

6.2. SCFP – Reçu-quittance et transaction Benoit Martel

0011-2022

ATTENDU QUE les parties se sont entendues afin de régler à l’amiable et de façon définitive toutes les modalités relatives aux sommes dues entre les parties, à l’emploi et à la fin d’emploi de M. Benoit Martel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit un montant de 1 657.38 \$ à M. Martel en heures maladies et en vacances cumulées ;

CONSIDÉRANT QUE M. Martel doit à la municipalité un solde de 2 143.18 \$, incluant les intérêts, pour ses primes d’assurances collectives ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu d’approuver le reçu-quittance et transaction entre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, le syndicat canadien de la fonction publique (Local 5261) et M. Benoit Martel et d’annuler le montant de 485.80 \$ ce qui équivaut à la différence entre deux soldes mentionnés ci-haut.

Adopté à l’unanimité

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d’émission de permis et certificats

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 689-2022 (Code d’éthique et de déontologie des élus(es) municipaux)

0012-2022

M. François Dubeau donne avis de motion de l’adoption, prochainement, du règlement 689-2022 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu’il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif au code d’éthique et de déontologie des élus(es) municipaux. Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec

9. Adoption des règlements :

9.1. Règlement 687-2021 (Prévention des incendies sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints)

0013-2022

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu d'adopter le règlement 687-2021 relatif à la prévention des incendies sur le territoire de Saint-michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

10. **Loisirs & Parcs :**

11. **Hygiène du Milieu**

12. **Travaux publics**

13. **Sécurité Publique**

14. **Administration**

14.1. Réseau Biblio CQLM - Représentants

0014-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer deux représentants officiels pour nous représenter au sein de l'organisme Réseau Biblio CQLM;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu de nommer François Dubeau, en tant que répondant et Julie Picard, en tant que coordonnatrice, pour représenter la municipalité de Saint-Michel-des-Saints au sein de l'organisme Réseau Biblio CQLM.

Adopté à l'unanimité

14.2. Zec Collin – Annulation des intérêts

0015-2022

CONSIDÉRANT QUE le délai de traitement de paiement a occasionné des intérêts non volontaires de la part de la municipalité;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu d'annuler les intérêts, au montant de 7.12 \$, pour la fiche D 8370 (Zec Collin).

Adopté à l'unanimité



14.3. Règlementation nuisances – Demande d’intervention

0016-2022

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de M. Michel Berthelot et Mme Élisabeth Ravaz, concernant l’aménagement d’un circuit de quads de compétition, motos et motoneiges sur le lac Taureau, tout près des habitations, ce qui contribue à la perturbation de la paix du voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation perdure depuis plusieurs années déjà ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu que la municipalité demande une intervention des instances concernées, telles : La Sûreté du Québec et les agents de protection de la faune.

Adopté à l’unanimité

14.4. Propriété située au 151, rue Camille – Entente de principe

0017-2022

ATTENDU QUE des problèmes importants sont rencontrés par la municipalité dans l’administration de la copropriété située au 151, rue Camille, endroit où elle est propriétaire de l’unité no 1 ;

ATTENDU l’entente de principe suite à une médiation convenue le 5 octobre 2021 ;

ATTENDU la résolution de la municipalité adoptée le 18 octobre 2021 confirmant l’entente de principe ;

ATTENDU QUE le Syndicat de copropriété du 151, rue Camille ne donne pas suite à l’entente de principe et que les problèmes dans l’administration de la copropriété se continuent;

ATTENDU QUE des dommages matériels ont été occasionnés à l’intérieur de l’unité de la municipalité et qu’il est maintenant urgent que l’impasse soit dénouée dans l’administration de cet immeuble ;

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Il est résolu de retenir les services d’avocat de Me Pierre-Édouard Asselin de la firme Roy et Asselin Inc. pour entreprendre un recours à la Cour supérieure afin de forcer l’exécution de l’entente de principe intervenue et rendre les ordonnances qui s’imposent pour la nomination d’un administrateur et la gestion de l’immeuble.

Adopté à l’unanimité

15. **Période de questions**

16. **Levée de l'assemblée**

0018-2022

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

La séance est levée à : _____

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier